



Assistance Publique  
Hôpitaux de Marseille

## FICHE DE POSTE Orthoptiste

- ❖ Grade : Orthoptiste
- ❖ Département ou Etablissement : HOPITAL NORD
- ❖ Supérieur Hiérarchique direct : Mme F. ALFOSEA

### **Présentation du service :**

Le service Ophtalmologie du Pr DENIS

### **Missions générales de l'emploi :**

- L'orthoptie consiste en des actes d'exploration, et de réadaptation de la vision ;

### **Missions spécifiques :**

- ❖ Les orthoptistes sont seuls habilités, *sur prescription médicale* à :
  - La détermination subjective et objective de la fixation et étude des mouvements oculaires ;
  - Effectuer le bilan des déséquilibres oculomoteurs ;
  - Effectuer la rééducation des personnes atteintes de strabisme, d'hétérophories, d'insuffisance de convergence ou de déséquilibres binoculaires ;
  - La rééducation des personnes atteintes d'amblyopie fonctionnelle ;
  - La rééducation de la vision fonctionnelle chez les personnes atteintes de déficience visuelle d'origine organique ou fonctionnelle.
  - Effectuer des photographies/ films des mouvements oculaires et des anomalies oculaires congénitales ou acquises.
  
- ❖ Les orthoptistes sont habilités, *sur prescription médicale* :
  - A effectuer les actes de périmétrie ;
  - De campimétrie ;
  - A effectuer l'étude de la sensibilité au contraste et de la vision nocturne ;
  - L'exploration du sens chromatique ;
  - La rétinographie non mydriatique.
    - L'interprétation des résultats de ces actes reste de la compétence du médecin prescripteur.
  - A déterminer l'acuité visuelle et la réfraction, les médicaments nécessaires à la réalisation de ces actes étant prescrits par le médecin.
  
- ❖ Les orthoptistes sont habilités à participer, *sous la responsabilité d'un médecin* :
  - Aux enregistrements effectués à l'occasion des explorations fonctionnelles de rétinographie mydriatique et d'électrophysiologie oculaire ;
  - Aux actions de dépistage organisées sous la responsabilité d'un médecin.

❖ Les orthoptistes sont habilités à réaliser, sur prescription médicale et sous la responsabilité d'un médecin ophtalmologiste, les actes de :

- Pachymétrie sans contact ;
- Tonométrie sans contact ;
- Tomographie par cohérence optique (OCT) ;
- Topographie cornéenne ;
- Biométrie oculaire préopératoire ;

### **Qualités requises :**

#### **Savoir :**

- Connaissance de l'environnement institutionnel
- Maîtrise de l'expression écrite et orale
- Maîtrise des techniques de recherche documentaire
- Maîtrise des outils informatiques, bureautiques institutionnels et intégrés aux équipements spécifiques

#### **Savoir Faire, Savoir être :**

- Savoir travailler en équipe
- Savoir s'organiser et gérer les priorités
- Savoir prendre des notes
- Savoir s'adapter aux différents interlocuteurs
- Capacité d'adaptation
- Diplomatie
- Respecter la confidentialité

#### **Horaires, roulement, temps de travail, lieu d'exercice :**

- Poste temps plein
- 7h48 par jour, 19 RTT
- Pôle 22, Hôpital Nord